REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 78/666 du 6/II/78
portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 77/283 du 28 mai 1977 déterminant les attributions des Départements Ministériels ;

Vu le décret n° 78/148 du 1er mars 1978 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Vu le décret n° 77/28/ETR-SG/D.AGPM du 11 Janvier 1977 réorganisant les structures des Ambassades de la République ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 75/220 du 3 mai 1975 fixant les traitements du personnel administratif en service dans les Missions Diplomatiques et Consulaires à l'Etranger ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo sont réorganisées ainsi que mentionnées en annexe

du présent décret.

Article 2 : Les effectifs déterminés en annexe intéressent exclusivement les Agents Diplomatiques, Consulaires et le personnel administratif congolais, exception faite des Cabinets Militaires qui relèvent du Ministère de la Défense.

Le Ministre des Affaires Etrangères sera juge de la nécessité de pourvoir intégralement aux postes prévus.

Article 3 : Tout recrutement de personnel local (Secrétaires-Traducteurs, Interprètes, Chauffeurs, Jardiniers, Sentinelles, Femmes de ménage, ne peut s'effectuer que sur autorisation du Ministre des Finances, après avis du Ministre des Affaires Etrangères.

Article 4 : En plus des effectifs déterminés en annexe, un Opérateur-Radio sera affecté à toute Ambassade dotée d'un poste émetteur récepteur.

Article 5 : Le Décret n° 77/28 du 11 janvier 1977 susvisé est abrogé.

Article 6 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 6 NOVEMBRE 1978

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Chef de l'Etat, Président de la République, Président du Conseil des Ministres,

Général Joachim HOMBI-OPANGO

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonnel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Th. OBENGA

Le Ministre des Finances

H. LOPES

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

A. MOUISSOU-POUATI.-

8. L E C A I R E

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

9. C O N A K R Y

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

5

10. D A K A R

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

11. K I N S H A S A

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
2 - ATTACHES D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL
1 - HUISSIER

11

.../...

12. L A H A V A N E

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

7

13. L I B R E V I L L E

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

5

14. L U A N D A

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
2 - ATTACHES D'AMBASSADE
1 - HUISSIER
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL

12

15. M A P U T O

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

5

.../...

16. M O S C O U

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL

9

17. N E W - Y O R K

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

8

18. P A R I S

1 - CHEF DE MISSION
3 - CONSEILLERS
3 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
4 - ATTACHES D'AMBASSADE
2 - SECRETAIRES STENO-DACTYLOGRAPHES
1 - HUISSIER
7 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL

22

19. P E K I N

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

7

.../...

20. R O M E

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL

7

21. W A S H I N G T O N

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
2 - ATTACHES
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL
1 - HUISSIER

11

22. Y A O U N D E

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-

ANNEXE AU DECRET N° 78/666 DU 6/II/78
portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo.

1. A L G E R

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

2. B E R L I N

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - ATTACHE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

3. B O N N

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

.../...

4. BUCAREST

1 - CHEF DE MISSION
1 - CONSEILLER
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

6

5. BRUXELLES

1 - CHEF DE MISSION
2 - CONSEILLERS
2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
2 - ATTACHES
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
2 - CHAUFFEURS
1 - MAITRE D'HOTEL

11

6. BAGDAD

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

5

7. BANGUI

1 - CHEF DE MISSION
1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
1 - CHAUFFEUR
1 - MAITRE D'HOTEL

5

.../...